



## Procès-verbal du conseil scientifique du 10 mars 2022

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 10 mars 2022 à Paris. La séance s'ouvre à 9h30.

### **Membres présents ou représentés (17) :**

Mme Nicole BÉRIOU, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (procuration à M. Jean-Yves TILLIETTE) ;

Mme Catherine BRICE, professeur à l'université Paris-Est Créteil ;

Mme Daniela Luigia CAGLIOTI, professeur à la Scuola Superiore Meridionale, Università degli Studi Federico II di Napoli ;

Mme Pauline CUZEL, représentante élue des membres scientifiques non enseignants-chercheurs ;

Mme Pascale FROMENT, professeur à l'université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis ;

Mme Claire GIRY, directrice générale de la recherche et de l'innovation au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, représentée par M. Francis PROST ;  
M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Jean-Yves TILLIETTE.

M. Nicolas LAUBRY, représentant élu des directeurs des études ;

M. Dario MANTOVANI, professeur au Collège de France ;

Mme Brigitte MARIN, directrice de l'École française de Rome ;

Mme Cécile MARTINI, représentante élue des autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;

M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU ;

M. Filippo RONCONI, maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales ;

Mme Agnès ROUVERET, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;

M. Jean-Christophe SOURISSEAU, professeur à Aix-Marseille Université ;

M. Laurent TOULOUSE, sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représenté par M. Sacha PATIN ;

M. Dominique VALÉRIAN, professeur à l'université Panthéon-Sorbonne.

### **Absent (1) :**

M. Stéphane VERGER, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

### **Assistaient également à la séance :**

Mme Fabienne BLAISE, Professeure à l'université de Lille, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation auprès du recteur de la région académique Grand Est, Présidente du conseil d'administration de l'EFR ;

Mme Anne-Sophie BOURG, directrice du service des publications à l'EFR ;

Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;

Mme Valérie HUET, directrice du Centre Jean Bérard ;

Mme Laura PETTINAROLI, directrice des études à l'EFR ;

M. Pierre SAVY, directeurs des études à l'EFR ;

Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

## Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Renouvellement des membres en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année ;
4. Résultats de la commission d'admission des membres pour l'année universitaire 2022-2023 ;
5. Personnalités proposées pour siéger au Conseil d'orientation stratégiques du Réseau des EFE ;
6. Délégation d'un enseignant-chercheur pour l'année 2022-2023 ;
7. Liste des chercheurs résidents 2022-2023 ;
8. État de l'activité du CCPS ;
9. Manuscrits présentés pour publication ;
10. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
11. Questions diverses.

\* \* \*

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021

A. Rouveret fait part d'une coquille en page 3 : le terme « devant » est à remplacer par « devenant ». Cette modification apportée, le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Informations de la directrice

La directrice de l'EFR fait part au conseil scientifique des préoccupations suscitées par la situation internationale, plus précisément par le dramatique conflit déclenché en Ukraine le 24 février dernier. L'École française de Rome n'a pas de collaboration directe avec l'Ukraine, la Biélorussie ou la Russie, mais se tient disponible à l'accueil de chercheurs réfugiés, en passant par le programme PAUSE ou tout autre dispositif adapté. Cette question sera évoquée lors du prochain comité des directeurs des EFE. En interne le conflit russo-ukrainien pourrait avoir des conséquences sur la situation administrative d'un membre scientifique de nationalité russe, dont les possibilités de mobilité vers son pays de nationalité depuis l'Italie sont dès à présent compromises. Sa demande d'obtention de la nationalité française risque d'être retardée par les difficultés actuelles, et celle du titre de séjour en Italie est encore en cours

Le conflit actuel aura certainement des répercussions en Italie et sur la vie de l'établissement, avec notamment le renchérissement du coût de l'énergie. D'autant plus qu'indépendamment de cette crise, les factures d'électricité ont déjà été multipliées par quatre. La mesure prise par le gouvernement italien (réduction de la TVA) n'a que partiellement amorti l'augmentation de ces derniers mois.

Le deuxième point d'information concerne la situation de la crise sanitaire en Italie. Les restrictions sont en voie d'allègement et le quotidien retrouve son cours. Cependant, l'augmentation des cas de positivité sans gravité a occasionné, en février, de nombreuses absences parmi le personnel de l'EFR, dont celui de l'accueil place Navone, entraînant des difficultés pour assurer la continuité du service et de bonnes conditions d'accueil des chercheurs à la résidence. À quelques problèmes de validité de passe sanitaire arrivant à expiration au cours du séjour pour les boursiers ou les collègues accueillis à la résidence (les délais de validité de la vaccination ne sont pas les mêmes suivant les pays), ajoutons que pour sortir de l'isolement en cas de contamination, il est nécessaire en Italie de produire un test négatif, ce qui peut se traduire par de longues durées d'isolement. Ainsi, certains boursiers

ont dû s'isoler dans leur chambre, où l'EFR a mis à leur disposition un équipement électroménager (frigo, four, etc.) et des livres transportés par navette de la bibliothèque (palais Farnèse) à la résidence de la place Navone. La directrice remercie à cette occasion le personnel de la bibliothèque qui a permis de limiter les contraintes de l'isolement en offrant aux chercheurs confinés les ressources documentaires demandées. Enfin, la directrice de l'EFR rappelle que l'obligation vaccinale mise en place en Italie depuis le 15 février pour les personnels de plus de 50 ans prévoit la suspension de salaire le cas échéant.

Le troisième point d'information concerne les activités qui se déroulent à nouveau dans des conditions proches de l'ordinaire. La directrice signale le lancement début 2022 de la mise en œuvre des programmes structurants au titre du contrat pluriannuel 2022-2022 (au nombre de 26). Le programme de formation pour l'année 2022 a par ailleurs été annoncé sur le site de l'établissement ainsi que par affiche. Il s'est ouvert les 24-28 janvier par la cinquième édition de l'atelier d'initiation à la recherche pour les masterants. Neuf ateliers doctoraux sont prévus, notamment ceux des cycles récurrents, comme l'introduction aux sources du droit romain, les archives de l'archéologie au Maghreb, l'atelier sur les Balkans ou l'école d'été avec l'EHESS. D'autres ateliers sont liées aux programmes de recherche. À ces actions de formation destinées à de jeunes chercheurs externes à l'EFR s'ajoute la formation à la recherche pour les membres scientifiques de l'EFR, qui est prévue parallèlement.

Le quatrième point d'information concerne l'organisation d'une journée de promotion de l'EFR comme institution hôte pour l'accueil de boursiers Marie Curie, en partenariat avec l'Agence italienne pour la promotion de la recherche européenne (APRE), le 18 février 2022. Elle a été suivie, en ligne, par une soixantaine de personnes. À cette occasion ont été présentées l'École française de Rome et les ressources qu'elle met à la disposition des chercheurs, afin de mieux faire connaître l'établissement (possibilité de faire appel à un chercheur référent pour l'encadrement, dont la liste est accessible sur le site internet). Les candidats potentiels à une bourse Marie Curie à l'École ont été invités à faire connaître leurs projets. Ceux qui seront retenus pourront participer à un atelier d'aide au montage de leurs projets, organisé en ligne à l'EFR le 31 mai 2022, pour le dépôt en septembre 2022.

Le cinquième point d'information a trait à la reprise d'un programme d'expositions dans la galerie de place Navone. Actuellement, une exposition sur des statuettes en terre cuite provenant du site de Medma et les techniques de modélisation est ouverte jusqu'au 9 avril 2022, en collaboration avec l'Académie de Hongrie. Cette exposition est portée par une ancienne chercheuse résidente, Ágnes Bencze, et illustre les retombées de l'accueil de chercheurs résidents après leur séjour à l'EFR. Cette exposition rencontre une bonne couverture de presse. Elle a été présentée à une vingtaine de journalistes rencontrés le 22 février 2022 pour mieux faire connaître l'EFR dans les médias.

Le sixième point concerne l'achèvement de l'installation du laboratoire d'archéologie sur le site de place Navone, grâce au réaménagement en fin d'année 2021 de l'appartement de fonction précédemment occupé par un personnel d'accueil parti à la retraite fin 2019. Ce réaménagement a été rendu possible par la réorganisation complète de la fonction d'accueil en externalisant le service le soir et la nuit auprès d'une société de gardiennage. Le nouveau personnel embauché au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur le poste de topographe-géomaticien y est affecté.

La directrice de l'EFR souhaite la bienvenue à Anne-Sophie Bourg, nommée sur le poste de responsable du service des publications au 1<sup>er</sup> février 2022.

Ensuite, la directrice de l'EFR informe le conseil scientifique que l'AIBL a communiqué fin décembre 2021 son rapport, rédigé par Jean-Robert Armogathe, sur le rapport d'activité de l'EFR en 2020. La directrice en lit la conclusion en séance, qui exprime la « satisfaction de voir comment

l'établissement est parvenu à contourner les difficultés créées par la crise sanitaire ». Les mémoires remis par les membres scientifiques entrés à l'EFR en septembre 2019 ont été jugés excellents, malgré les difficultés rencontrées par cette cohorte de membres à cause de la pandémie.

En outre la directrice de l'EFR fait part aux membres du conseil scientifique que trois des cinq projets ANR déposés en partenariat avec l'EFR ont passé la première étape de sélection.

Par ailleurs, le HCERES a communiqué le pré-rapport d'évaluation pour le Centre Jean Bérard (CJB). Il souligne la forte implantation locale du centre et sa pleine participation à la reconnaissance de la qualité de la recherche française dans les domaines qu'il couvre. L'appréciation est positive sur la réorganisation des axes comme sur la formation à l'archéologie de terrain. Une recommandation vise à limiter les risques de dispersion eu égard à la variété des activités et à améliorer la programmation des publications. Le CJB est également invité à réfléchir à la hiérarchisation des activités de valorisation de la recherche.

Ensuite, concernant la vie du Réseau des EFE, la directrice informe les membres du conseil scientifique que, conformément au calendrier fixé, la liste des cinq personnalités proposées pour composer le futur Conseil d'orientation stratégique (COS) a été transmise au ministère, après la récente réunion du comité des directeurs (Nalini Balbir - EPHE, Marie-Louise Bech Nosch - université de Copenhague, Philippe Charlier - musée du quai Branly, Christopher Smith - university of St Andrews, Jean Winand - université de Liège,), liste qui sera complétée de deux personnalités proposées par la tutelle.

Le dernier point d'information regarde la reprise du projet de réforme des indemnités de résidence à l'étranger (IRE) par le ministère, la dernière réunion à ce sujet avec les directeurs des EFE datant du mois du 4 décembre 2019 : le 4 février dernier, les directeurs des EFE ont été convoqués par la tutelle pour prendre connaissance du projet de réforme et de la nouvelle grille applicable qui a suscité un certain nombre d'objections de la part des directeurs. À la suite de quoi les directeurs ont été invités à transmettre des informations chiffrées ainsi que leurs observations. Une nouvelle réunion est prévue le 15 mars 2022. La directrice informera le conseil de la poursuite de la réflexion sur cette réforme et de ses implications sur les différentes catégories de personnel.

Le président du conseil scientifique remercie la directrice de l'EFR pour la synthèse des activités et remercie les équipes pour leur engagement.

C. Brice fait part de son étonnement sur le choix des personnalités qui composeront le COS, l'archéologie apparaissant comme la discipline dominante, et s'interroge sur le fait qu'aucune personnalité ne représente la période moderne ni contemporaine.

La directrice de l'EFR répond que les propositions de personnalités scientifiques répondent à d'autres exigences qu'un équilibre des disciplines. Le comité des directeurs a souhaité d'une part s'assurer l'expertise de collègues situés en dehors des pays hôtes des EFE, afin d'accroître le rayonnement international du Réseau des EFE. D'autre part, ont été recherché des spécialistes susceptibles d'apporter une réflexion sur des domaines transversaux (recherche en réseau, financement de la recherche, science et société, innovation...). Par ailleurs, l'équilibre des genres a été respecté. Chaque EFE a proposé un nom : pour l'EFR, il s'agit de Christopher Smith, Executive Chair of the Arts and Humanities Research Council, aux fins de mieux lier les établissements à la recherche anglo-saxonne.

Le représentant du ministère précise que le COS sera complété de deux autres personnalités en tenant compte des équilibres. La directrice de l'EFR conclut sur ce point en précisant que le COS aura une fonction de conseil auprès du comité des directeurs et ne se substituera pas aux conseils scientifiques des établissements.

La directrice du CJB revient sur le point d'information relatif à la transmission du pré-rapport du HCERES sur l'activité du centre. Une réponse a été apportée au rapport provisoire, pour préciser que, pour les années universitaires 2021-2022 et 2022-2023, il n'y aura pas d'accueil en délégation d'enseignants-chercheurs faute de candidats. Dans ce contexte, la directrice du CJB souhaite mettre en place une stratégie d'incitation à postuler, en faisant mieux connaître cette opportunité et souhaite également attirer des chercheurs du CNRS dans le cadre d'une mobilité afin d'approfondir certains domaines de recherche au CJB.

### **3. Renouvellement des membres en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année**

La commission d'admission des membres s'est prononcée à l'unanimité pour le renouvellement de tous les membres scientifiques de l'EFR de 2<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> année, en soulignant toutefois la nécessité de remettre l'article pour les *Mélanges* et le mémoire selon le calendrier en vigueur. Les directeurs des études procèdent à la lecture de la liste des membres admis respectivement en deuxième et troisième année. En Antiquité, Clément Bady et Eukene Bilbao-Zubiri, membres de première année, sont admis en deuxième année. Pauline Cuzel, Guillaume de Meritens de Villeneuve et Élodie Paris, membres de deuxième année, sont admis en troisième année. Pour le Moyen Âge, Pierre-Bénigne Dufouleur, membre de première année, est admis en deuxième année. Nicolas Minvielle-Larousse et François Wallerich, membres de deuxième année, sont admis en troisième année. Pour ce qui concerne les Époques moderne et contemporaine, Lana Martysheva, membre de première année, est admise en deuxième année, tandis qu'Arthur Hérisson et Daniela Trucco sont admis en troisième année.

Le président du conseil scientifique remercie les directeurs des études pour le travail accompli et prend note de la difficulté de certains membres pour honorer leurs obligations statutaires en première année (article) et donc de le produire en temps utiles, les délais de remise ayant été perturbés par la crise sanitaire, ce qui reste un point de vigilance

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité le renouvellement en deuxième et troisième année, pour un an, des membres dont les noms sont cités ci-dessus.

### **4. Résultats de la commission d'admission des membres pour l'année universitaire 2022-2023**

La directrice de l'EFR, en guise d'introduction, rappelle les dates des auditions : celles-ci ont eu lieu du 7 au 9 mars 2022. Sur 73 candidatures recevables, 24 personnes ont été auditionnées pour 7 postes à pourvoir. La directrice de l'EFR remercie les membres de la commission d'admission pour la qualité des discussions, l'approfondissement des différents dossiers et l'esprit de collaboration. Au vu de la qualité des dossiers, les choix n'ont pas été aisés.

Le président de la commission d'admission souscrit aux observations de la directrice de l'EFR pour la qualité des débats et le climat qui a prévalu tout au long des discussions. La section Antiquité comptait cette année deux membres sortants et 19 candidats ; en Moyen Âge, un membre sortant et 16 candidats ; pour les Époques moderne et contemporaine, 4 membres sortants et 38 candidats.

Sur les 24 personnes auditionnées, trois candidats étaient des maîtres de conférences (un par section).

Les auditions, par section, comprenaient 7 candidats pour l'Antiquité, 7 pour le Moyen Âge et 10 pour les Époques moderne et contemporaine. Compte tenu du faible effectif actuel de la section Moyen Âge, un des quatre postes de membres sortants en Époques moderne et contemporaine a été réattribué à la section médiévale, portant à deux le nombre de postes pourvus pour cette section. Aucun maître de conférences n'a été retenu, en dépit de l'intérêt des projets présentés, du fait de

la qualité des dossiers présentés par les jeunes chercheurs et du rôle que peut jouer un poste de membre à l'EFR dans la poursuite de leurs parcours professionnels.

Les candidats admis pour un poste de membres pour l'année universitaire 2022-2023 sont :

#### *Antiquité :*

- Lou de Barbarin, docteur depuis 2021 (thèse soutenue à AMU), première candidature. Le projet de recherche s'intitule : « Artisanat et mobilités en Méditerranée archaïque. Ateliers de céramiques, productions et échanges en Sicile orientale aux VIII<sup>ème</sup> et VII<sup>ème</sup> s. av. J.-C. »
- Sophie Hulot, docteur depuis 2019, ancienne élève de l'ENS-Lyon, troisième candidature. Le projet de recherche s'intitule : « De l'*Urbs* aux camps. Culture civique et relations hiérarchiques dans l'armée romaine. »

#### *Moyen Âge :*

- Adriano Russo, docteur depuis 2021, élève de l'ENS de Pise, deuxième candidature. Le projet de recherche s'intitule : « Les *Flosculi Ethimologum* d'Auxilius et la culture à Naples au X<sup>e</sup> siècle. »
- Chloé Tardivel, docteur depuis 2021, professeure certifiée, première candidature. Le projet de recherche s'intitule : « "*Ma come faveli tu !*" Parler vulgaire, parler vulgairement à Bologne (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles). ».

#### *Époques moderne et contemporaine*

- Thibault Bechini, docteur depuis 2021, professeur agrégé, troisième candidature. Le projet de recherche s'intitule : « Migrations, familles et patrimoines italiens : hériter et administrer ses biens par-delà les frontières au tournant des XX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. »
- Édouard Coquet, docteur depuis 2020, professeur agrégé, deuxième candidature. Le projet de recherche s'intitule : « Entre africanisation et émancipation du cadre colonial : le renouvellement des stratégies missionnaires, années 1930 - années 1950. »
- Aïcha Salmon, docteur depuis 2021, professeure agrégée, première candidature. Le projet de recherche s'intitule : « Déjouer les normes matrimoniales. Les demandes de nullité et de dispense de mariage effectuées par les fidèles catholiques auprès du Saint-Siège (Europe, XIX<sup>e</sup> siècle). »

Sur la liste principale, la commission d'admission s'est prononcée à 13 voix pour, 1 contre et 1 blanc.

Les candidats admis sur liste complémentaire sont les suivants :

1. Martino Oppizzi, docteur depuis 2017, deuxième candidature. Le projet de recherche s'intitule : « Fabriquer l'Italien nouveau dans la Méditerranée : écoles et mobilisation de la jeunesse à Tunis, Alexandrie et Marseille, de l'État libéral au régime fasciste (1914-1940). »
2. Pauline Ducret, soutenance de thèse prévue en octobre 2022, Prag à l'université de la Réunion. Le projet de recherche s'intitule : « *Urbs lapidaria* : le marché de la pierre de construction à Rome (VI<sup>ème</sup> s. av. J.-C. - I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) »
3. Maddalena Cataldi, docteur depuis 2019, chercheuse à l'EFR dans le cadre du projet ANR Globalvat. Le projet de recherche s'intitule : « Préhistoire, fascisme, Vatican. La dimension internationale de la recherche dans la "Troisième Rome" (1925-1942). »
4. Guilhem Dorandeu, soutenance de thèse prévue fin 2022, première candidature. Le projet de recherche s'intitule : « Compétition politique et essor du sceau au Moyen Âge : l'Italie du Sud aux IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. »

5. Paola Dolci, docteure depuis 2021, première candidature. Le projet de recherche s'intitule : « Les Italiens de retour à la campagne : facteurs de revitalisation rurale et de transition écologique ? »
6. Pierre Péfau, contractuel auprès de l'INRAP, première candidature. Le projet de recherche s'intitule : « La construction en terre et bois en Italie du Nord durant l'Antiquité préromaine et romaine (IX<sup>e</sup> s. av. J.-C. - II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.). »

Sur la liste complémentaire, la commission d'admission s'est prononcée à 14 voix pour et 1 contre.

D. Valérian s'enquiert des critères de classement de la liste complémentaire. La directrice de l'EFR répond que, depuis plusieurs années, la liste est établie non par section mais globalement, sur la base de l'appréciation des dossiers par la commission. Du reste, il est fait appel depuis plusieurs années aux candidats admis sur liste complémentaire, du fait d'un départ d'un membre à l'issue de la première ou de la deuxième année à la suite d'un recrutement à l'université ou au CNRS ou bien d'un candidat admis sur liste principale qui ne prendrait pas le poste proposé, suite à une proposition d'embauche dans un autre établissement. Le classement sur liste complémentaire est le signe que la candidature a été examinée de manière positive par la commission.

La directrice rappelle par ailleurs le respect de l'équilibre des genres : pour la liste principale, sur sept postes, on dénombre quatre femmes et trois hommes. Sur les profils, une préoccupation grandissante est celle du manque de candidats en histoire moderne (pour le recrutement au titre de l'année 2022-2023, on note une seule candidature retenue pour l'audition). Par ailleurs, en considération des profils admis cette année encore sur liste principale, qui ne comportent pas de maître de conférences (le dernier recrutement de ce type a eu lieu en 2019), la directrice de l'EFR fait part au conseil scientifique de ses interrogations quant à la pertinence du maintien de l'ouverture du recrutement des membres scientifiques aux maîtres de conférences. D'autant plus que pour ceux-ci d'autres supports d'accueil existent désormais (chercheurs résidents, délégations d'enseignants-chercheurs). La directrice propose de porter ce point à l'ordre du jour du conseil scientifique du mois de juin 2022 pour approfondir la réflexion sur l'accueil des maîtres de conférences eu égard aux supports à disposition.

C. Brice propose, pour parer au manque de candidatures en histoire moderne, d'organiser un séminaire de Master spécifiquement consacré aux études modernistes.

Le représentant du ministère confirme que cette tendance à la baisse de la représentation de l'histoire moderne est générale depuis quelques années au sein de l'université française.

La directrice de l'EFR complète le propos en précisant que plusieurs collègues qui dirigeaient traditionnellement des thèses sur l'Italie moderne ont pris leur retraite sans être nécessairement remplacés par des profils similaires.

G.-H. Soutou souscrit à la proposition de lancer une réflexion sur le recrutement des maîtres de conférences et de mettre en œuvre des actions pour soutenir les études modernistes. La difficulté pour ces études réside dans la lecture, complexe, des archives. Sur le choix des candidats admis sur liste complémentaire, il remarque que les sujets de recherche des candidats sélectionnés, s'inscrivent dans des domaines (par exemple le mariage) qui s'éloignent des grandes questions classiques, comme le fascisme, qu'il ne faudrait pas délaisser.

La directrice des études pour les Époques moderne et contemporaine répond en précisant que le choix des candidats s'est effectué sur la maîtrise des dossiers, ainsi que sur la qualité des parcours, la méthode de travail et le calendrier.

La responsable du service des publications propose, pour ce qui concerne les études modernistes, de concevoir des ouvrages de référence en la matière, un travail éditorial pouvant être réalisé pour dynamiser certains champs de recherche.

La directrice de l'EFR conclut sur l'importance qu'elle accorde à l'absence de fléchage thématique des postes de membres afin de laisser s'exprimer des orientations de recherche susceptibles de renouveler les domaines d'excellence de l'EFR. M. Cataldi a par ailleurs déposé une demande de bourse Marie Curie dont le résultat est attendu prochainement.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la liste principale et la liste complémentaire pour pourvoir les postes de membres scientifiques de l'année universitaire 2022-2023.

#### **5. Personnalités proposées pour siéger au Conseil d'orientation stratégique du Réseau des EFE**

La liste des personnalités proposées par le comité des directeurs du ResEFE au ministère pour composer le futur Conseil d'orientation stratégique est la suivante : Nalini Balbir - EPHE, Marie-Louise Bech Nosch - université de Copenhague, Philippe Charlier - musée du quai Branly, Christopher Smith - university of St Andrews, Jean Winand - université de Liège.

F. Prost précise que le ministère établit actuellement la liste des deux autres personnalités, et les directeurs des EFE en seront prochainement informés.

#### **6. Délégation d'un enseignant-chercheur pour l'année 2022-2023**

La directrice de l'EFR informe le conseil scientifique que la notification d'une enveloppe de 70 000 euros autorisant la reconduction du dispositif d'accueil en délégation mis en place l'an dernier a été reçue récemment pour l'année universitaire 2022-2023. Pour mémoire, elle rappelle que la méthode choisie, pour la présente année universitaire, a été de faire appel à des chercheurs déjà impliqués dans les projets Impulsion mis en place à l'EFR en 2020, destinés à favoriser le dépôt de projets auprès d'une agence de moyen, et en particulier auprès de l'ANR et l'ERC. Ainsi, Isabelle Poutrin et Anna Sconza sont accueillies cette année. Pour l'an prochain, Arnaud Fossier, maître de conférences à l'université de Bourgogne, a sollicité cet accueil, en lien avec le projet Impulsion sur la dispense dans les trois monothéismes qu'il coordonne. La directrice, au vu du concours de recrutement sur les postes de membres, envisage par ailleurs de proposer également cet accueil à Dominic Moreau, maître de conférences à l'université de Lille, car le dossier qu'il a proposé comporte le dépôt d'une candidature ERC et que l'EFR tirerait profit d'un partenariat dans ce projet.

Le représentant du ministère n'a pas d'opposition à l'accueil de deux chercheurs, l'objectif étant d'assurer une souplesse dans la gestion et d'adapter les accueils des chercheurs en fonction des orientations scientifiques de l'établissement ainsi que du calendrier de dépôt des demandes de financement.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la proposition d'accueil d'Arnaud Fossier et de Dominic Moreau en délégation. La durée de ces délégations sera à définir plus précisément entre la direction et les intéressés.

#### **7. Liste des chercheurs résidents 2022-2023**

L'accueil des chercheurs résidents ayant des temporalités différentes selon les dispositifs (chercheurs résidents ResEFE, chercheurs résidents CNRS au titre de la mobilité internationale, chercheurs résidents sur financements propres...), deux listes seront désormais présentées au conseil scientifique



du mois de mars de chaque année : la liste définitive des chercheurs résidents pour l'année universitaire en cours et celle comportant les premières sélections pour l'année universitaire à venir, complétée pour le conseil scientifique du mois de mars suivant. Pour mémoire, ce dispositif d'accueil a pu être renforcé grâce à la délibération du conseil d'administration permettant le versement d'indemnités de nuitées pour tout chercheur se logeant hors de la résidence de place Navone : cela a permis de décorréliser les possibilités d'accueil des chercheurs de la disponibilité des quatre studios prévus pour les accueils de longue durée au sein de la résidence. La présence de chercheurs résidents représente une source d'échanges très profitable pour les jeunes chercheurs et donne lieu à un mouvement d'activités appréciable au sein de l'établissement.

## 8. État de l'activité du CCPS

Une réunion a eu lieu le 19 janvier 2022. Sur 12 demandes (quatre pour la section Antiquité, quatre pour la section Moyen Âge et 5 pour la section Époques moderne et contemporaine), dix ont été acceptées, dont six pour lesquelles des modifications sur la contribution financière de l'EFR ont été demandées. Les demandes sont variées (opérations archéologiques, présentations d'ouvrages, réseaux thématiques, rencontres scientifiques de divers formats...). Deux des demandes ont trait à une soumission initiale à l'appel à programme structurant non retenue pour le contrat quinquennal 2022-2026, mais pour lesquelles un autre type de soutien de l'EFR avait été recommandé. Pour l'une (L. Cavalier), un appui logistique sera fourni. Le soutien à l'autre demande (V. Jolivet) sera à moduler en fonction de l'appui du topographe de l'EFR sur le terrain. Sur ce point, il est proposé une évaluation du coût du topographe mis à disposition dans les opérations de terrain.

J.-Y. Tilliette indique, au nom de N. Bériou dont il dispose du pouvoir, que le responsable du colloque sur les convers, est invité à se rapprocher d'elle pour la publication envisagée dans la revue *Mabillon*, car une seule livraison par an est prévue.

## 9. Manuscrit présentés pour publication

*L'Âge de l'argent. Mines, sociétés et pouvoirs en Languedoc médiéval*, Nicolas Minvielle-Larousse. Coédition dans la BiAMA (Presses universitaires de Provence), qui se chargera de la fabrication de l'ouvrage.

Le conseil scientifique approuve la publication du manuscrit.

## 10. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

La directrice signale qu'il s'agit pour l'essentiel de soutiens financiers des institutions partenaires et de conventions d'accueil de chercheurs. Elle mentionne en particulier la convention avec le musée archéologique de Reggio Calabria dans le cadre de l'exposition sur les statuettes de Medma ; l'accueil de stagiaires et la convention de mise à disposition temporaire d'une membre à l'Académie de France à Rome (service de production culturelle) dans le cadre d'un accompagnement au projet professionnel

La séance est close à 12h30.